

# Tous les secrets du calendrier scolaire

## Absolument rien n'est laissé au hasard

**Plus qu'une fois dormir ! Chaque année, vous attendez avec impatience le nouveau calendrier scolaire. C'est ce jeudi 27 août que vous allez trouver l'édition 2015-2016 dans votre journal. Combien de jours vos enfants devront-ils aller à l'école ? Quand auront-ils congé ? Comment les dates des vacances scolaires sont-elles fixées ? Établir un calendrier scolaire, c'est tout sauf une sinécure !**

182 jours d'école. C'est la base du calendrier scolaire. Son organisation est réglée par un décret cadre de mars 2013. La nouveauté, à l'époque, était de le fixer pour une durée nettement plus longue que les deux années traditionnelles. Il est aujourd'hui déjà fixé jusqu'en 2022 !

### CALENDRIER PAS CATHOLIQUE

Rien n'y est laissé au hasard, même pas le début d'une période de vacances. Prenez les prochains congés : ceux d'automne ou de Toussaint. Le décret précise qu'ils débutent le lundi de la semaine dans laquelle tombe le 1<sup>er</sup> novembre et durent une semaine. D'ordi-

naire, ils débutent donc fin octobre... Mais comme le 1<sup>er</sup> novembre tombera un dimanche, cette année, les enfants pourront se détendre la première semaine de novembre (du 2 au 6).

On ne va pas vous passer toutes les périodes de vacances en revue, mais c'est le même principe à Pâques... pardon, pour le congé de printemps : lorsque le jour de Pâques tombe entre le 1<sup>er</sup> et le 15 avril, les vacances débutent le premier lundi d'avril. Si le jour de Pâques tombe en mars, les élèves partent en congé dès le lundi suivant le jour de Pâques, etc.

Congé d'automne ou de Toussaint, de printemps ou de Pâques, d'hiver ou de Noël... La question avait fait polémique il y a deux ans, au moment où la ministre de l'Enseignement de l'époque, Marie-Dominique Simonet, avait

déposé son texte législatif. Le fait d'abandonner, dans la terminaison, les références aux fêtes catholiques avait été très mal vécu par une partie des parents. Aujourd'hui, dans le calendrier officiel, consultable sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on parle bien de congé d'automne, d'hiver, de détente (Carnaval) et de printemps, la référence aux fêtes religieuses étant conservée entre parenthèses.

### EXAMENS : JUSQU'AU 20 JUIN !

Une fois défini le calendrier global, le travail n'est pas terminé : chaque école devra alors peaufi-

ner l'outil, au profit de sa population scolaire. « *La première chose que nous déterminons, c'est le nombre de jours d'examens, soit une semaine et demie en décembre et deux semaines à deux semaines et demie en juin* », explique Ludovic Debaisieux, coordinateur pédagogique de l'Athénée Royal Bruxelles

2, à Laeken. « *On tient, bien sûr, compte de l'imposition de la ministre de ne pas terminer les examens de juin avant le 20, la date retenue pour cette nouvelle année scolaire.* »

Pour l'enseignement technique et professionnel, cela se complique encore avec les périodes de stages et les délais exigés par la certification de certains modules d'enseignement. « *Il faut encore déterminer les fins de période, la date des conseils de classe, de remise des bulletins, les journées pédagogiques, etc.* », complète M. Debaisieux.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les écoles travaillent sur trois périodes (à Bruxelles 2, elles se terminent fin octobre, entre les congés de détente et du printemps... et en fin d'année, bien sûr), mais le travail se fait sur cinq périodes dans des écoles provinciales, par exemple. ■

DIDIER SWYSEN

**À NOTER** Le calendrier scolaire 2015-2016 vous est offert avec votre journal de ce jeudi 27 août.

## RYTHMES SCOLAIRES EN DÉBAT

### Aller à l'école jusqu'à 17h

Un calendrier scolaire nécessite une fameuse organisation... et on ne vous a pas encore parlé des rythmes scolaires, un des grands « tabous » de l'enseignement. À chaque fois qu'un expert indique que le rythme parfait pour un élève serait d'alterner sept semaines de cours et deux semaines de congé, la polémique s'enflamme... Même les tour-opérateurs s'en mêlent !

Jusqu'à présent, plutôt prudents, les ministres successifs n'ont jamais remis l'organisation en cause. Cela va-t-il changer ? Dans le rapport de synthèse du

Pacte d'excellence, lancé par Joëlle Milquet, on trouve un chapitre qui évoque les sérieuses améliorations dont devraient faire l'objet les rythmes scolaires. « Cela pourrait déboucher, en particulier, sur une structuration différente de la journée (intégrant mieux les activités culturelles et sportives, par exemple), voire des périodes. »

Le texte évoque l'hypothèse d'un allongement de la journée scolaire (16h30 ? 17h ?) qui inclurait l'exécution de devoirs à l'école...

Cela ne changera toutefois pas à court terme, mais la réflexion est lancée... ■

**D.S.W.**